

## **COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL** Commission ad hoc

### **Présence du loup sur le territoire vaudois: la commission demande une gestion efficace et courageuse des grands prédateurs**

**La commission ad hoc du Grand Conseil chargée de l'examen du postulat déposé par le député Philippe Germain recommande à l'unanimité de renvoyer le texte au Conseil d'État. Celui-ci est invité à élaborer une stratégie claire, efficace et ciblée qui permette une cohabitation entre le loup, le bétail et l'humain, satisfaisante pour tous les acteurs concernés.**

Le Conseil d'État est parfaitement conscient du défi que pose l'accroissement des populations de loups dans le canton. Outre une régulation des effectifs lorsque les situations se justifient, des solutions concrètes d'appui aux éleveurs doivent être recherchées. À cet égard, un plan de dix mesures prévues par la Direction générale de l'environnement (DGE) et des entités tierces pour accompagner les éleveurs est en cours de déploiement. Par ailleurs, il est précisé que plusieurs interventions parlementaires relatives à la présente problématique sont en cours de traitement au niveau du Parlement fédéral.

Suite à des débats nourris, les membres de la commission se sont intéressés, entre autres, à l'amélioration de la communication entre l'État, les éleveurs et la population; à la formation ainsi que l'encadrement des éleveurs; aux différentes associations et personnes qui militent pour ou contre la présence du loup; ou encore à diverses mesures permettant de protéger plus efficacement les troupeaux.

Enfin, il convient de relever que les conclusions du postulat ont été modifiées comme suit :

*« Nous demandons donc au Conseil d'État de fournir un rapport de type « plan d'action » qui démontre la vision du Canton concernant la gestion et la régulation du loup, y compris du nombre de loups et meutes que le canton estime gérable pour une cohabitation saine et une régulation rapide et ciblée. »*

Ayant à cœur d'avancer rapidement sur cette problématique et de rassurer l'ensemble des parties concernées, la commission présentera rapidement son rapport en vue de son

inscription à l'ordre du jour d'une séance du Grand Conseil, si possible dans le courant du premier trimestre 2022.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 janvier 2022

**RENSEIGNEMENTS**

Sylvain Freymond, Président de la commission,

079 549 51 93